



Bulletin Officiel

N°6874 Jeudi 1^{er} juin 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES**RESOLUTIONS ADOPTEES**

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 3

SICAV PLUS 5

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV PLUS 7

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF 8

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF 9

TELNET HOLDING 10

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SMART TUNISIE 11

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG- 12

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 23

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023))

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- SOCIETE DE TRANSPORT ET DE TOURISME ALJAZIRA DJERBA

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2022 ET RAPPORT DU COMITE CHARAIQUE

- FCP VALEURS AL KAOUTHER

ANNEXE IV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRÊTÉE AU 31 MARS 2023

- SICAV AXIS TRESORERIE

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Nouira -1030 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2023**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022, approuve sans réserve les états financiers arrêtés au 31/12/2022 tel qu'ils sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration. Elle approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La SICAV étant une SICAV de capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de capitaliser entièrement les sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2022 comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation de l'exercice 2022	7 004 416,242
Régularisation du résultat d'exploitation	910 474,153
Report à nouveau - Exercice 2021	-
Sommes capitalisées de l'exercice 2022	7 914 890,395

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022 à 2500 dinars brut par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

2023 – AS – 0774

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 avril 1993
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2023

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2022.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2022.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

SICAV PLUS étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2022, comme suit :

En dinars	
Résultat d'exploitation - Exercice 2022	31 198
Régularisation du résultat d'exploitation	-5 888
Sommes capitalisées – Exercice 2022	25 310

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022, à 4,000.000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SICAV PLUS**

Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 2 avril 1993
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sofiane HAMMAMI Président du Conseil d'Administration de la SICAV	-Directeur de la Recherche au sein de TUNISIE VALEURS - Président Directeur Général de SICAV PROSPERITY	-Président du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY -Membre du Conseil d'Administration de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT
M. Slim ABDELKEFI	Directeur Commercial au sein de TUNISIE VALEURS	Néant
M. Sabeur ELLOUMI	Gérant d'OPCVM au sein de TUNISIE VALEURS	Membre du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
Mme. Rafiaa ABDELKEFI	Néant	Néant

 2023 – AS – 0776

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

La Société Placements de Tunisie SICAF informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le 30 mai 2023, a décidé de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le 30 juin 2023.

Il proposera à ladite assemblée la distribution d'un dividende de 2,500 dinars par action et la nomination d'Administrateurs indépendants et un Administrateur représentant les petits porteurs.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0777

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Prolongation du délai de dépôt des candidatures pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Il est porté à la connaissance des candidats pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger au Conseil d'Administration de la Société Placements de Tunisie- SICAF, que le délai de dépôt des candidatures prévues pour le 25 Avril 2023 est prolongé au 10 Juin 2023 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 13 Avril 2023 restent inchangées.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0778

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 –Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING SA a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le Jeudi 25 Mai 2023 a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2022 à 550 millimes par action et la mise en paiement de ces dividendes sera Vendredi le 09 Juin 2023.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0779

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SMART TUNISIE

Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, CHARGUIA 1, 2035 Tunis

La société **SMART TUNISIE** porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Conseil d'Administration réuni le **16 mai 2023**, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **28 avril 2023**, a décidé de réaliser la première tranche de l'augmentation de capital social par incorporation des réserves pour un montant de **7 231 030 dinars** à prélever sur le compte « Résultats reportés » et la distribution de **1 446 206 actions** nouvelles gratuites d'une valeur nominale de (5) cinq dinars chacune, à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes**.

A l'issue de la réalisation de la première tranche, le capital social de la société SMART TUNISIE passera de 36 155 155 dinars à **43 386 185 dinars** divisé en **8 677 237 actions** de 5 dinars chacune.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse et ce, à partir du **7 juin 2023**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **7 juin 2023**.

La mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2022, dont bénéficient les seules actions anciennes, étant fixée au **7 juin 2023**, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **7 juin 2023** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création

Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du **7 juin 2023**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **7 juin 2023**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ($\frac{3}{4}$) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «CIL 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,516	112,534
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	155,692	155,721
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	129,182	129,204
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	140,126	140,151
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,718	134,745
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	136,427	136,453
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	129,333	129,353
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	52,014	52,021
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,796	37,803
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,767	128,790
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	113,310	113,330
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	112,871	112,892
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,981	19,985
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,959	136,980
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,538	134,557
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	-	12,971
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	191,808	191,842
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,863	12,865
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,840	108,857
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	112,076	112,097
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,647	15,650
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,105	2,107
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,674	69,681
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	148,685	148,553
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	112,239	112,190
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	120,304	120,320
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	158,301	158,282
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	589,717	589,687
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	150,670	150,958
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	189,451	189,424
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	107,082	106,639
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	143,727	143,732
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	170,609	170,145
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	162,342	162,360
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	25,192	25,190
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	101,583	101,476
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,061	1,062
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,065	1,066
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 464,088	2 480,825
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	154,698	156,423
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	247,718	248,481
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,143	3,199
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,813	2,856
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	56,574	56,054
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,404	1,406
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,262	1,273
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,264	1,277
49	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,283	15,588
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,774	11,947
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,938	15,304
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
55	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	95,382	95,184
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,254	1,281

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
57 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	108,961	108,976	
58 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	98,620	98,635	
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	105,138	105,155	
60 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	102,798	102,798	
61 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	103,731	103,749	
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	108,055	108,071	
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	104,126	104,145	
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	101,615	101,634	
65 MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,744	104,760	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	105,540	105,558	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	103,959	103,975	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,402	103,423	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	101,931	101,949	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	105,955	105,963	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,252	102,269	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,211	100,221	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	106,323	106,339	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	101,926	101,942	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,736	111,750	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	103,525	103,545	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	107,814	107,826	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	102,031	102,057	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	113,370	106,505	
SICAV MIXTES								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	63,614	63,521	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	109,419	109,484	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,657	17,690	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	320,449	322,507	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 239,489	2 245,574	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,746	70,645	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,304	55,304	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,706	107,715	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,254	11,261	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	15,727	15,753	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,031	17,998	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,593	15,584	
93 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	105,802	105,533	
95 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	85,279	85,312	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	90,042	90,043	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	-	102,632	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	99,731	99,636	
99 FCP SMART CEA***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	-	11,450	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	104,412	104,217	
101 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	156,118	156,011	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,559	98,560	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	125,448	125,369	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	151,135	154,345	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	201,502	200,390	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	187,483	185,488	
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	182,011	177,419	
108 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	24,858	25,071	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,723	155,732	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 261,587	10 279,808	
111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,641	157,366	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	100,368	101,683	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 959,713	4 950,219	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,504	10,586	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	176,598	170,116	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 403,860	11 581,751	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 404,882	10 468,217	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 159,930	10 177,985	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 036,347	10 054,553	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	127,092	126,716	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 012,994	1 025,639	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
59.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitle, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba

Siège social : HOTEL AL JAZIRA - plage Sidi Mahrez - DJERBA

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 mai 2023, la Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2022 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un bénéfice net de 1 012 389,437 dinars comme suit :

Bénéfice net 2022	1 012 389,437
Reste sur report à nouveau 2013 et antérieurs	1 728 500,364
Report à nouveau 2021	<u>2 884 350,482</u>
Total	5 625 240,283
Reports à nouveau 2013 et antérieurs	1 728 500,364
Reports à nouveau 2022	<u>3 896 739,919</u>
1 ^{er} reliquat	5 625 240,283
Total reports	5 625 240,283
2 ^{ème} reliquat	0,000

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2022 à 28 562,500 DT (brut).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'assemblée générale ordinaire approuve les droits de vote des actionnaires présents ou représentés à l'AGO du 27/05/2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

L'Assemblée Générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

BILAN APRES AFFECTATION Exprimé en dinars		
	Au 31 Décembre	
	2022	2021
Actifs		
Immobilisations corporelles & incorporelles nettes	1 275 514	1 389 996
Immobilisations financières	1 244 193	1 226 718
Autres actifs non courants	0	0
Total des actifs non courants	2 519 707	2 616 714
Stocks	1 728 574	1 809 832
Clients et comptes rattachés (net)	338 497	266 620
Autres actifs courants (net)	948 560	958 664
Placements et autres actifs financiers (net)	13 456 587	12 071 458
Liquidités et équivalents de liquidités	933 053	1 039 171
Total des actifs courants	17 405 271	16 145 745
Total des actifs	19 924 978	18 762 459

BILAN APRES AFFECTATION Exprimé en dinars		
	Au 31 Décembre	
	2022	2021
Capitaux propres et Passifs		
Capital social	7 000 000	7 000 000
Réserves	2 921 247	2 921 247
Autres capitaux propres	974 795	974 795
Résultats reportés	5 625 240	4 612 851
Capitaux propres après affectation	16 521 282	15 508 893
Passifs		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	0	0
Emprunts	0	0
<u>PASSIFS COURANTS</u>	3 403 695	3 253 566
Fournisseurs et comptes rattachés	622 147	476 832
Autres passifs courants	2 781 548	2 776 734
Passifs financiers	0	0
Capitaux propres et des passifs	19 924 978	18 762 459

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

Etat d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2022 (en milliers de dinars)

[illegible]

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Profession</i>	<i>Adhésion dans les Conseils d'Administration des autres Sociétés</i>	<i>Mandat dans d'autres conseils d'administration</i>
<i>* Mr Ezzedine EL KADHI</i>	<i>Président Directeur Général Sté Al Jazira de Transport et de Tourisme - Djerba</i>	<i>* Membre du Conseil d'Administration Sté L'univers Immobilier – Tunis * Membre du Conseil d'Administration Star – Tunis * Membre du Conseil d'Administration Sté de Tourisme et d'Animation Telemaque – Djerba * Membre du Conseil d'Administration Sté La Lyre Immobilière – Tunis</i>	<i>Années 2022-2023-2024 Années 2023-2024-2025 Années 2022-2023-2024 Années 2021-2022-2023</i>
<i>* Mr Mekki DARDOURI</i>	<i>Gérant Sté K.O.T.R.- Tunis</i>	<i>*Membre du Conseil d'Administration Sté des Eaux Minérales « CHIFA »</i>	<i>Années 2020-2021-2022</i>
<i>* Mr Med Firas EL KADHI</i>	<i>Directeur Général adjoint Sté Al Jazira de Transport et de Tourisme Djerba</i>	<i>* Membre du Conseil d'Administration Sté de Tourisme et d'Animation Telemaque – Djerba</i>	<i>Années 2022-2023-2024</i>
<i>* Melle Syrine EL KADHI</i>	<i>Banque Internationale Arabe Tunisie – Chargée de clientèles - Tunis</i>	<i>* Membre du Conseil d'Administration Sté de Tourisme et d'Animation Telemaque - Djerba</i>	<i>Années 2022-2023-2024</i>
<i>* Mme Sonia EL KADHI</i>	<i>Arab Tunisian Banque – Chargée de clientèles - Tunis</i>	<i>* Membre du conseil d'Administration Sté de Tourisme et d'Animation Telemaque – Djerba</i>	<i>Années 2022-2023-2024</i>
<i>* Mr Abdelaziz GHRIBI</i>	<i>Retraité</i>	<i>* Membre du Conseil d'Administration Sté de Tourisme et d'Animation Telemaque – Djerba</i>	<i>Années 2022-2023-2024</i>

FCP VALEURS AL KAOOTHER

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 Décembre 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS AL KAOOTHER, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 955 155 DT, un actif net de 944 464 DT et un résultat bénéficiaire de 45 812 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS AL KAOOTHER, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS AL KAOOTHER conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOOTHER. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 29 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN

Exercice clos le 31

décembre 2022

Unité : Dinar Tunisien

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE TITRE			
ACTIONS, VALEUR ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES		670 516	729 813
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		81 795	62 555
	AC1	752 311	792 368
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES			
PLACEMENTS MONETAIRES	AC2 (a)	100 290	101 414
DISPONIBILITES	AC2 (b)	96 567	111 711
	AC2	196 857	213 126
CREANCE D'EXPLOITATION	AC3	5 988	0
TOTAL ACTIF		955 155	1 005 493
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7 255	5 593
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	3 436	2 988
TOTAL PASSIF		10 691	8 580
<u>ACTIF NET</u>			
CAPITAL	CP1	930 929	986 881
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	CP2	13 535	10 032
TOTAL ACTIF NET		944 464	996 913
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		955 155	1 005 493

ETAT DE RESULTAT**Exercice clos le 31 décembre 2022****Unité : Dinar Tunisien**

	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
REVENNUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	37 493	31 550
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	5 854	4 910
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		43 347	36 461
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	24 175	21 785
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		19 171	14 676
AUTRES CHARGES	CH2	5 643	4 644
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 528	10 032
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		7	0
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		13 535	10 032
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		- 7	0
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		- 44 897	7 772
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES		79 985	10 761
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		- 2 805	- 1 936
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		45 812	26 629

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2022 Unité : Dinar Tunisien

	31/12/2022	31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	45 812	26 629
RESULTAT D'EXPLOITATION	13	10 032
	528	
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	- 44 897	7 772
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES	79	10 761
	985	
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	- 2 805	- 1 936
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
SOUSCRIPTION	0	0
CAPITAL	0	0
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0	0
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	0	0
RACHAT	- 98 260	0
CAPITAL	- 95 470	0
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	- 2 547	0
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS	- 970	0
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	7	0
DROITS DE SORTIE	719	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 52 449	26 629
ACTIF NET		
DEBUT DE L'EXERCICE	996 913	970 284
FIN DE L'EXERCICE	944 464	996 913
Nombre de parts		
DEBUT DE L'EXERCICE	10 182	10 182
FIN DE L'EXERCICE	9 197	10 182
VALEUR LIQUIDATIVE	102,693	97,909
TAUX DE RENDEMENT	4,89%	2,74%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement islamique de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes.

Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de contrôle charaïque.

Ce fonds a été créé le 16 Août 2010 à l'initiative de « Tunisie Valeurs » et de « Amen Bank ».

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est Tunisie Valeurs Asset Management. Le dépositaire est Tunisie Valeurs.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le ^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des obligations et valeurs assimilées émises selon les principes de la finance islamique et des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

4.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31 Décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente. Toutefois, suite aux problèmes rencontrés par la société Syphax Airlines, les actions Syphax Airlines ont été évaluées à une valeur nulle.

4.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées émises selon les principes de la finance Islamique :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2022, au coût amorti (compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

4.4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 5 : REGIME FISCAL :

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20 %. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

NOTE 6 : ORIENTATION DE PLACEMENT :

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant un fonds de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par an. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC, la structure du fonds est composée par :

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placement monétaires,
- 20% de l'actif en liquidités.

NOTES 7 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- PORTEFEUILLE TITRE :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

CODE ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	Plus ou Moins value latente	Intérêts Cours	% Actif net
	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		624 159	670 516	46 357		70,99 %
	<i>Actions admises à la cote</i>						
TN0007550015	CITY CARS	7 675	71 060	82 123	11 062		8,70%
TN0007670011	DELICE HOLDING	5 000	67 421	64 275	- 3 146		6,81%
TN0007570013	EURO-CYCLES	2 800	31 054	71 173	40 119		7,54%
TN0007620016	MPBS	16 800	77 280	79 800	2 520		8,45%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	10 375	73 023	71 909	-1 114		7,61%
TN7F9QE5NT90	ONE TECH HOLDING DA 2021-1/2	1	4	1	-3		0,00%
TN0007610017	SAH LILAS	9 100	87 728	82 655	-5 073		8,75%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	3 750	78 698	90 476	11 778		9,58%
TN0006560015	SOTUVER	8 819	52 059	76 716	24 658		8,12%
TNF8FC5GRVG9	SOTUVER NG 2022	926	5 466	7 251	1 784		0,77%
TN0007560014	SYPHAX AIRLINES	2 702	25 228	0	-25 228		0,00%
TN0007720014	UNIMED	6 199	55 137	44 137	-11 000		4,67%
	Obligations, Valeurs assimilées		80 000	81 795		2 243	8,66%
	<i>Obligations selon les principes de la finance Islamique</i>						
TN0007200181	WIFAK BANK 2019-1 CB TF	1 000	40 000	41 703		2 129	4,42%
	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	400	40 000	40 092		115	4,24 %
	TOTAL		704 158	752 311	46 357	2 243	79,65 %

Les plus ou moins-values potentielles arrêtées au 31 Décembre 2022 se détaillent comme suit :

Elément	Montant en DT
Plus-value potentielle arrêtée au 31 Décembre 2021	91 253
Variation des plus ou moins-values latentes relatives à l'exercice 2022	- 44 897
Plus-value latente arrêtée au 31 Décembre 2022	46 357

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Actions cotées	161 225
- Obligations	40 000
TOTAL	201 225

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	Coûts d'acquisition	Prix de Cession / Remboursement	Plus-values Réalisées
- Actions et droits rattachés	175 625	255 610	79 985
- Obligations	20 000	20 000	0
TOTAL	195 625	275 610	79 985

La variation du portefeuille titres en coût d'acquisition se présente comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition
Portefeuille au 31/12/2021	698 559
Acquisition actions cotées	161 225
Acquisition obligations	40 000
Cessions actions cotées	- 175 625
Anuités Obligations	- 20 000
Portefeuille au 31/12/2022	704 158

AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2022 à 196 857 DT et sont composés de :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Placements monétaires (a)	100 290	101 414	- 1 124
Disponibilités (b)	96 567	111 711	- 15 144
TOTAL	196 857	213 126	- 16 268

AC2 (a) – PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	Placements	Rendement Net au 31/12/2022	Total	% de l'actif net
Placement « Albaraka » 16/12/2022 au 01/01/2023	100 000	290	100 290	10,62%
TOTAL	100 000	290	100 290	10,62%

AC2 (b) – LES DISPONIBILITES :

Les disponibilités s'élèvent à 96 567 DT au 31/12/2022 contre un solde de 111 711 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations
AMEN BANK	96 278	111 502	- 15 224
BANQUE ZITOUNA	91	51	41
AL BARAKA	197	158	39
TOTAL	96 567	111 711	- 15 144

AC3- CREANCE D'EXPLOITATION :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 5 988 DT au 31/12/2022 contre un solde nul au 31/12/2021.

PA 1- OPERATEURS CREDITEURS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Rémunération fixe du gestionnaire	719	4 093	- 3 374
Commission de performance du gestionnaire	1 731	0	1 731
Rémunération du distributeur	3 306	0	3 306
Rémunération du dépositaire	1 500	1 500	0
TOTAL	7 255	5 593	1 663

PA 2- AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Redevances CMF	80	84	- 5
Rémunération du CAC	3 356	2 903	453
TOTAL	3 436	2 988	448

CP1- CAPITAL :

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	986 881
Nombre de titres	10 182
Nombre de porteurs de parts	13

Souscriptions réalisées

Montan	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux porteurs de parts	0

Rachats effectués

Montant	- 95 470
Nombre de titres rachetés	985
Nombre de porteurs de parts sortants	2

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 44 897
Plus-values réalisées sur cessions de titres	83 941
Moins-values réalisées sur cessions de titres	- 3 956
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	10 032
Commission / transactions	- 1 610
CTB / transactions	- 1 195
Régularisation des sommes non distribuables	- 2 547
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice clos	- 970
Droit de sortie	719

Capital au 31-12-2022

Montant	930 929
Nombre de titres	9 197
Nombre de titres	11

CP2 – SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste s'élève à 13 535 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Résultat capitalisable de l'exercice	13 528	10 032	3 497
Régularisation des sommes capitalisable de l'exercice			
* sur les souscriptions	7	0	7
* sur les rachats	0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	13 535	10 032	3 504

PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des actions et valeurs assimilées	33 093	25 373
SAH LILAS	1 492	1 674
CITY CARS	9 594	4 621
EURO CYCLES	4 683	4 545
TELNET HOLDING	3 000	1 500
ONE TECH HOLDING	2 386	1 729
UNIMED	3 616	4 177
SOTUVER	4 240	3 427
DELICE HOLDING	2 255	2 255
CEREALIS	1 828	1 445
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 400	6 177
TOTAL	37 493	31 550

PR2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 5 854 DT contre un solde de 4 910 DT au 31/12/2021 et correspond aux revenus des placements "Albaraka" nets de la retenue à la source libératoire.

CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire, calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2022 à 24 175 DT contre un total de 21 785 DT au 31/12/2021, et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Rémunération fixe du gestionnaire	2 946	15 835	- 12 889
Commission de performance du gestionnaire	1 731	0	1 731
Rémunération du distributeur	13 548	0	13 548
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950	0
TOTAL	24 175	21 785	2 390

CH2 – AUTRES CHARGES :

Le solde de ce poste s'élève à 5 643 DT au 31 Décembre 2022 contre un solde de 4 644 DT au 31 Décembre 2021, et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Rémunération du CAC	3 380	2 927	452
Redevances CMF	988	983	4
Autres (frais bancaires et droit de timbre)	1 276	734	542
TOTAL	5 643	4 644	999

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

i. Données par part et ratios pertinents :

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	4,713	3,581	2,858	4,799	4,192
Charges de gestion des placements	- 2,629	-2,14	-2,101	-2,213	-2,578
Revenu net des placements	2,085	1,441	0,757	2,585	1,614
Autres produits	0	0	0	0	0
Autres charges	- 0,614	-0,456	-0,431	-0,395	-0,392
Résultat d'exploitation (1)	1,471	0,985	0,326	2,190	1,222
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,000	0,006	-0,093	0,085
Sommes capitalisables de l'exercice	1,472	0,985	0,332	2,097	1,307
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	- 4,882	0,763	3,564	-9,675	3,988
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	8,697	1,057	-4,872	4,777	1,208
Frais de négociation de titres	- 0,305	-0,190	-0,181	-0,068	-0,054
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	3,510	1,63	-1,489	-4,967	5,142
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,981	2,615	-1,163	-2,776	6,364
Droits de sortie	0,078	0	0	0,025	0,019
Résultat non distribuable de l'exercice	3,588	1,630	-1,489	-4,941	5,161
Régularisation du résultat non distribuable	-0,277	0	0,134	0,238	-1,278
Sommes non distribuable de l'exercice	3,311	1,630	-1,355	-4,703	3,884
Valeur liquidative	102,693	97,909	95,294	96,319	98,926
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,45%	2,22%	2,21%	2,15%	2,41%
Autres charges / actif net moyen	0,57%	0,47%	0,45%	0,38%	0,37%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,37%	1,02%	0,34%	2,12%	1,14%
Actif net moyen	987 886	982 959	966 896	1 182 979	1 294 270

ii. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « Tunisie Valeurs Asset Management », ayant remplacé « Tunisie Valeurs Asset Management » à partir du 01/01/2022.

Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT calculée sur la base de l'actif net.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS. En rémunération de ces services, TUNISIE VALEURS perçoit une commission de distribution de 1,15% (HT) l'an calculée sur la base de l'actif net.

« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq milles dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes.

iii. Structure de l'actif

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2022 par :

70,20% de l'actif en actions et droits rattachés ;

9,19 % de l'actif en obligations émises selon les principes de la finance islamique

20,61% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

بسم الله الرحمن الرحيم

تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق التوظيف الجماعي الكوثر

الى صندوق التوظيف الجماعي الكوثر

وفقا لتعييننا كهيئة شرعية، قمنا بتدقيق العقود و المعاملات التي نفذها الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 2022/12/31 لإبداء الرأي في مدى التزام المؤسسة بأحكام الشريعة الإسلامية.

تقع مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية على إدارة الصندوق. أما مسؤوليتنا فتتحدد في إبداء رأي مستقل في مدى التزام الصندوق بذلك بناء على تدقيقنا.

لقد قمنا بتدقيقنا طبقا لمعايير الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة و المراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب منا تخطيط و تنفيذ إجراءات التدقيق من أجل الحصول على جميع المعلومات و التفسيرات التي نعتبرها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بان الصندوق ملتزم بأحكام الشريعة الإسلامية.

لقد قمنا بتدقيقنا على أساس فحص كل نوع من أنواع العقود و المعاملات المنفذة خلال الفترة و نعتقد بان أعمال التدقيق التي قمنا بها توفر أساسا مناسباً لإبداء رأينا.

في رأينا: أن صندوق التوظيف الجماعي الكوثر ، خلال السنة المالية المحددة، ملتزم بتنفيذ واجبه تجاه تنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية:

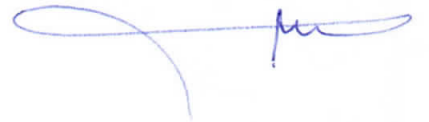
السيد محمد النوري



السيد منير التليلي



السيد منير قراجة



SICAV AXIS TRESORERIE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **SICAV Axis Trésorerie** au 31 Mars 2023, qui font apparaître un actif net de **47.966.292** dinars pour un capital de **44.972.178** dinars et une valeur liquidative égale à **112,606** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois :

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Les actifs de **SICAV Axis Trésorerie**, s'élevant au 31 Mars 2023 à 48.085.048 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 39.782.208 dinars, soit 82.73 % de valeurs mobilières et de 8.210.451 dinars soit 17,07 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001- 2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Tunis, le 28 avril 2023
Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT & CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 31 Mars 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4.1.1	39 782 208	36 279 905	39 918 462
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 380 893	2 659 867	2 309 642
Obligations et valeurs assimilées		37 401 315	33 620 038	37 608 820
Placements monétaires et disponibilités		8 210 451	26 349 860	20 603 635
Placements monétaires		-	19 175 263	14 002 342
Disponibilités		8 210 451	7 174 597	6 601 293
Autres Actifs	4.1.4	92 389	114 404	85 497
TOTAL ACTIF		48 085 048	62 744 169	60 607 594
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4.1.5	53 552	55 884	53 066
Autres créditeurs divers	4.1.6	65 204	45 434	42 560
TOTAL PASSIF		118 756	101 318	95 626
ACTIF NET				
Capital	4.1.7	44 972 178	59 065 553	57 456 892
Sommes distribuables		2 994 114	3 577 298	3 055 077
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 386 081	2 894 910	295
Sommes distribuables de l'exercice en cours		608 033	682 388	3 054 782
ACTIF NET		47 966 292	62 642 851	60 511 969
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		48 085 048	62 744 169	60 607 595

ETAT DE RESUTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	453 044	450 255	1 849 332
Revenus des obligations et valeurs assimilées		453 044	450 255	1 760 688
Dividendes		-	-	88 644
Revenus des placements monétaires	4.2.2	451 377	379 951	2 149 268
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		904 421	830 206	3 998 599
Charges de gestion des placements	4.2.3	(131 521)	(136 540)	(587 273)
REVENU NET DES PLACEMENTS		772 900	693 666	3 411 326
Autres charges	4.2.4	(24 104)	(24 453)	(104 870)
RESULTAT D'EXPLOITATION		748 796	669 213	3 306 456
Régularisation du résultat d'exploitation		(140 763)	13 175	(251 674)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		608 033	682 388	3 054 782
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		140 763	(13 175)	251 674
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		119 217	78 164	302 200
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-	21 000	40 831
Frais de négociation de titres		-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		868 013	768 377	3 649 487

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	868 013	768 377	3 649 487
Résultat d'exploitation	748 796	669 213	3 306 456
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	119 217	78 164	302 200
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	21 000	40 831
Frais de négociation de titres	-	-	-
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	-	-	(2 467 968)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(13 413 690)	6 048 846	3 504 822
Souscriptions			
- Capital	12 280 708	15 388 088	115 694 350
- Régularisation des sommes non distribuables	418 617	433 416	(8 263 616)
- Régularisation des sommes distribuables	765 507	854 785	4 515 618
Rachats			
- Capital	(24 461 869)	(9 805 085)	(103 230 939)
- Régularisation des sommes non distribuables	(841 387)	(262 350)	(298 254)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 575 266)	(560 008)	(4 912 337)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(12 545 677)	6 817 223	4 686 341
ACTIF NET			
En début de période	60 511 969	55 825 628	55 825 628
En fin de période	47 966 292	62 642 851	60 511 969
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	545 392	507 977	507 977
En fin de période	425 963	562 715	545 392
VALEUR LIQUIDATIVE	112,606	111,323	110,951
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,05%	5,26%	5,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Mars 2023

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Mars 2023, la société SICAV AXIS TRESORERIE détient une souche de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 (BTA Juin 2025) valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à compter de l'exercice 2020.

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC.2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR.2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 39 782 208 dinars au 31 Mars 2023, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net	Intérêts courus/+ ou- V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			35 635 543	37 401 315	77,974%	1 765 772
	Obligations			10 689 514	11 041 498	23,019%	351 984
	Emprunt national			4 500 000	4 674 828	9,746%	174 828
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT_2022_T1/CB_TF		10 000	1 000 000	1 002 146	2,089%	2 146
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT_2022_T2/CB_TF		10 000	1 000 000	1 059 430	2,209%	59 430
TNRGVSC8DE36	EMP NAT_2022_T3/CB_TF		10 000	1 000 000	1 040 372	2,169%	40 372
TN0JN6PVVH38	EMP NAT_2022_T3/CB_TV		5 000	500 000	520 032	1,084%	20 032
TN0008000838	EMP NAT_2021/B_5A_8.8%		10 000	1 000 000	1 052 848	2,195%	52 848
	Emprunt société			6 189 514	6 366 670	13,273%	177 156
TN0003400520	AB SUB2016-1_7A_7,5%_21/11		10 000	200 000	204 307	0,426%	4 307
TN0003400330	AB2008_20A_7%_21/05		3 000	90 000	94 350	0,197%	4 350
TN0003400355	AB09/B_15A_30/09		5 000	66 450	68 563	0,143%	2 113
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		7 000	139 720	144 892	0,302%	5 172
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		3 000	59 820	62 048	0,129%	2 228
TN0003400660	ABSUB2020_5A_12/2		10 000	600 000	605 807	1,263%	5 807
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		15 000	600 000	602 035	1,255%	2 035
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		1 000	40 000	40 136	0,084%	136
TN0004700779	ATL2018-1_7A_8,5%_170718		5 000	300 000	314 420	0,656%	14 420
TNMA55MMDD46	ATL-2023-1-5A-10,5% CATEGA		5 000	500 000	504 142	1,051%	4 142
TN0006610505	ATTIJ_LEAS_2018-01_5A_8,2%_15/06		2 000	40 000	42 085	0,088%	2 085
TN0001900844	BH09/B_15A_5,3%_31/12		5 000	76 500	77 309	0,161%	809
TN0PID0RGAE6	BHSUB2021-2_9,1%_7A_C		10 000	1 000 000	1 032 710	2,153%	32 710
TN0004201455	CIL 2018/1_5A_10,6%_17/01		1 500	30 000	30 516	0,064%	516
TN0008000515	EMP NAT 2014/C_10A_6,35%		32	764	810	0,002%	46
TN0007310451	HL 2018-01_5A_8,3%		2 000	40 000	42 241	0,088%	2 241
TN0002601029	STB08/2_16A_6,5%_18/02		10 000	125 000	125 748	0,262%	748
TN0002601185	STBSUB19_7A_11,5%_29/11		5 000	500 000	515 501	1,075%	15 501
TN0002601219	STBSUB2020_1_7A_11%_16/4		5 000	500 000	542 192	1,130%	42 192
TN0002102085	TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01		4 600	276 000	280 924	0,586%	4 924
TN0003900230	UIB09/1_15A_5,5%_17/07		38 000	505 020	520 727	1,086%	15 707
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07		3 000	105 000	108 473	0,226%	3 473
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07C		2 700	94 500	97 626	0,204%	3 126
TN0003900263	UIB2011-1_20A_6,3%_26082011		5 600	250 740	258 409	0,539%	7 669
TN0003900388	UIBSUB2016_7.5%_7A_060117		2 500	50 000	50 699	0,106%	699
	Bons du trésor assimilables			24 946 029	26 359 817	54,955%	1 413 788
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	521 549	1,087%	37 549
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	52 155	0,109%	3 750
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		1 000	967 000	1 024 626	2,136%	57 626
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		2 400	2 325 600	2 457 974	5,124%	132 374
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		170	165 359	174 218	0,363%	8 859
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		2 389	2 273 134	2 385 521	4,973%	112 387
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		3 000	2 914 200	2 983 333	6,220%	69 133
TN0008000648	BTA 6% JUIN 2023 (6 ans)		100	95 950	103 662	0,216%	7 712
TN0008000648	BTA 6% JUIN 2023 (6 ans)		1 000	970 400	1 034 970	2,158%	64 570
TN0008000630	BTA 6% OCTOBRE 2023 (7 ans)		2 350	2 270 335	2 389 999	4,983%	119 664
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		132	118 140	125 390	0,261%	7 250

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net	Intérêts courus/+ ou- V potentiel
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		96	89 760	91 283	0,190%	1 523
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026		3 850	3 715 635	3 893 263	8,117%	177 628
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027 (10 ans)		288	256 320	270 271	0,563%	13 951
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		81	69 741	78 223	0,163%	8 482
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		213	193 191	206 809	0,431%	13 618
TN0008000572	BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		100	97 075	104 615	0,218%	7 540
TN0008000572	BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		386	376 118	403 733	0,842%	27 615
TN0008000572	BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		7 000	6 840 400	7 321 459	15,264%	481 059
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		80	70 880	78 798	0,164%	7 918
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		333	299 201	327 998	0,684%	28 797
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		335	305 185	329 968	0,688%	24 783
TNGUV3GCXU41 TN0001600287 TN9LYNLKMSY6	Titres OPCVM			2 093 833	2 380 893	4,964%	287 060
	FCP AAA		310	35 220	35 550	0,074%	330
	MCP SAFE FUND		880	103 119	119 504	0,249%	16 385
	ATTIJARI OBLIG. SICAV		2 823	300 012	302 770	0,631%	2 758
	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		12 489	1 655 482	1 923 069	4,009%	267 587
	TOTAL			37 729 376	39 782 208	82,938%	2 052 832
Pourcentage par rapport à l'actif				82,733%			

4.1.2. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Mars 2023, le ratio susvisé s'élève à 17,07%.

4.1.3. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Mars 2023 une valeur comptable de 39 782 208 DT, soit 82,73% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM		
ETAT	4 675 638	26 359 817		31 035 455	64,54%
AB	1 179 967			1 179 967	2,45%
ATB	642 171			642 171	1,34%
ATL	818 562			818 562	1,70%
ATTIJ LEASING	42 085			42 085	0,09%
BH	1 110 019			1 110 019	2,31%
CIL	30 516			30 516	0,06%
HL	42 241			42 241	0,09%
STB	1 183 441			1 183 441	2,46%

TLF	280 924			280 924	0,58%
UIB	1 035 934			1 035 934	2,15%
ATTIJARI OBLIGATAIRE		302 770		302 770	0,63%
SICAV		119 504		119 504	0,25%
MCP SAFE FUND		1 923 069		1 923 069	4,00%
SICAV PATRIMOINE		35 550		35 550	0,07%
OBLIGATAIRE					
FCP AAA					
	11 041 498	26 359 817	2 380 893	39 782 208	82,73%

4.1.4. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 92 389 DT contre 114 404 DT au 31/03/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/03/2022	31/12/2022
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	72 898	66 883	44 235
Retenue à la source sur BTA	19 491	47 521	41 261
Total	92 389	114 404	85 497

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 53 552 DT contre 55 884 DT au 31/03/2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/03/2022	31/12/2022
Rémunération du dépositaire.	7 467	7 467	5 999
Rémunération du gestionnaire.	46 085	48 417	47 067
Total	53 552	55 884	53 066

4.1.6. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 65 204 DT contre 45 434 DT au 31/03/2022 et se détaille comme suit :

	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Commissaire aux comptes	20 924	18 327	15 974
Etat retenue à la source	20 500	5 802	7 397
CMF	5 442	5 868	5 550
Jetons de présence	6 236	6 235	5 003
Publications	9 674	8 530	7 964
TCL	2 382	642	625
Autres créditeurs divers	47	30	47
Total	65 204	45 434	42 560

4.1.7. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	57 456 892
Nombre de titres	545 392
Nombre d'actionnaires	486

Souscriptions réalisées

Montant	12 280 708
Nombre de titres émis	120 405
Nombre d'actionnaires nouveaux	5

Rachats effectués

Montant	(24 461 869)
Nombre de titres rachetés	239 834
Nombre d'actionnaires sortants	20

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	119 217
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	(422 770)
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-03-2023

Montant	44 972 178
Nombre de titres	425 963
Nombre d'actionnaires	471

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 à 453 044 DT contre 450 255 DT pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus des obligations et titres émis par le trésor			
Revenus des BTA	309 885	288 807	1 132 169
Revenus des obligations	143 159	161 448	628 519
Revenus des titres OPCVM			
- Dividendes	-	-	88 644
Total	453 044	450 255	1 849 332

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 à 451 377 dinars contre 379 051 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus des certificats de dépôt	12 102	12 393	112 250
Revenus des bons de trésor à CT	-	-	-
Revenus compte courant rémunéré	28 664	33 695	172 659
Revenus des prises en pension	410 611	333 863	1 864 358
Total	451 377	379 951	2 149 268

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 à 131 521 dinars contre 136 540 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	130 054	135 073	581 323
Rémunération du dépositaire	1 467	1 467	5 950
Total	131 521	136 540	587 273

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à 24 104 DT contre 24 453 DT pour la même période de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Rémunération du commissaire aux comptes	4 950	4 950	20 075
Redevances du CMF	14 450	15 008	64 591
TCL	1 757	1 548	7 953
Frais de publicité	1 710	1 710	6 935
Charge diverse	1 237	1 237	5 316
Contribution social de solidarité	-	-	-
Total	24 104	24 453	104 0

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

5.1. Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2. Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.